

**LES ÉCOLES DE DEVOIRS AUSSI AIDÉES**

# Budget : bonne nouvelle pour les accueillantes d'enfants

● Après le gouvernement wallon, la Fédération Wallonie-Bruxelles a présenté, jeudi, son budget 2016, lequel sera marqué par le financement d'une série de politiques nouvelles. La ministre qui a en charge l'éducation et l'enfance a pu annoncer deux mesures qui lui tenaient à cœur.

**> Écoles de devoirs : de nouvelles mesures pour 850.000 euros de plus, soit 70% de financement en plus.** « 341 Écoles de devoirs sont ouvertes en Wallonie et à Bruxelles », explique Joëlle Milquet. « Elles favorisent, entre autres, le développement de l'enfant, notamment par le soutien à sa scolarité, par l'aide aux devoirs et par la remédiation scolaire. Plus de 17.000 enfants les fréquentent. Mais la demande est grande. En in-

jectant 850.000 euros, c'est une belle augmentation. »

**> Enfance : un revenu minimal garanti pour les accueillantes.** « Une grande partie des 2.600 accueillantes conventionnées touche moins de 1.000 euros par mois. Les absences des enfants réduisent le montant de leur indemnité malgré le maintien du service et des frais associés. Pour assurer un pas décisif vers un statut complet de ces accueillantes, 4 millions d'euros seront dégagés dès 2016. Cela permettra de garantir pour les accueillantes autorisées pour 4 enfants (équivalent temps plein) un revenu garanti mensuel, 12 mois sur 12, qui devrait pouvoir, après concertation, avoisiner les 1.200 euros par mois. » ■

D.S.W.